



35^{ème} RALLYE REGIONAL
DES MONTS DU LYONNAIS-
CHAMBOST LONGESSAIGNE

COUPE DE FRANCE DES RALLYES (coef. 2)
CHALLENGE DU COMITE RHONE-ALPES

01 AVRIL 2017

*Organisé par l'ASA Centaure, Charbonnières les Bains,
et le Club Auto de Chambost Longessaigne.*

Règlement particulier

Ce règlement complète le règlement standard des Rallyes

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement.....	Lundi 27 Février 2017
Ouverture des engagements.....	Lundi 27 Février 2017
Clôture des engagements.....	Lundi 20 Mars 2017 (minuit)
Parution du road-book.....	Jeudi 23 Mars 2017
Dates et heures des reconnaissances.....	Dimanche 26 Mars et Vendredi 31 Mars 2017 9h00-12h00 et 14h00-18h00
Vérifications des documents, Salle polyvalente.....	Samedi 1 Avril 2017 7h00 – 11h00
Vérifications des voitures, Parking Salle polyvalente.....	Samedi 1 Avril 2017 7h15 - 11h15
Mise en place du parc de départ, Stade.....	Samedi 1 Avril 2017 07h15
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs, Salle polyvalente.....	Samedi 1 Avril 2017 10h00
Publication des équipages admis au départ, Salle polyvalente....	Samedi 1 Avril 2017 11h45
Départ du rallye, Stade.....	Samedi 1 Avril 2017 12h00
Arrivée du rallye, Stade.....	Samedi 1 Avril 2017 21h00
Vérification finale.....	Samedi 1 Avril 2017 22h59
Publication des résultats du rallye, Salle polyvalente.....	Samedi 1 Avril 2017 30 minutes après l'entrée de la dernière voiture au parc d'arrivée
Remise des prix, Stade - Salle polyvalente Podium.....	Samedi 1 Avril 2017 à l'arrivée

Dans un objectif de développement durable l'ensemble des documents concernant le rallye seront consultables et téléchargeables sur le site : www.asacentaure.com

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Centaure, organisateur administratif, et le CACL, organisateur technique, organisent le 01 Avril 2017 :

le 35^{ème} Rallye Régional des Monts du Lyonnais – Chambost Longessaigne.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro ... en date du .././20.. et du Comité Régional du Sport Automobile Rhône-Alpes sous le numéro ... en date du .././20...

Comité d'organisation

<u>Secrétariat du rallye:</u>	ASA CENTAURE 125 Route de Paris 69260 CHARBONNIERES LES BAINS Tel: 04.72.59.05.67 / Fax : 09.57.71.29.90 www.asacentaure.com
<u>Permanence du rallye:</u>	jusqu'au vendredi 31 Mars 2017 → ASA Centaure Le jour du rallye → Salle polyvalente, Chambost Longessaigne. Tel: 04.74.26.32.48
<u>Tableau d'affichage :</u>	Samedi 01 Avril 2017 (fin du rallye) le tableau d'affichage officiel, sera situé à la salle polyvalente de Chambost Longessaigne (lieu des vérifications administratives).

1.1P. OFFICIELS

PRESIDENT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

- Robert MORANGE licence n° 1981

COMMISSAIRES SPORTIFS

- Jacques SAPIN licence n° 5008
- Pierre BERTRAND licence n° 1002

DIRECTEUR DE COURSE - PC

- Monique BERTRAND licence n° 1001

DIRECTEUR DE COURSE ADJOINT

- licence n°
- licence n°

VOITURE TRICOLORE

- Fernand VERRIERE licence n° 6163

VOITURE INFO

- Gilbert REVEL licence n°

VOITURE DAMIER

- Marc CELMA licence n° 4112

DIRECTEUR DE COURSE DELEGUES AUX SPECIALES

- Pierre BRINDANI - ES n° 1/3/5 licence n° 2057
- Pascal LAFOND – ES n° 2/4 licence n° 162919

COMMISSAIRE TECHNIQUE RESPONSABLE

- Alain BILLOUD licence n° 13082

COMMISSAIRES TECHNIQUES ADJOINTS

- Alain PETITON licence n° 2732
- Yannick BOSSEAU licence n° 223616

MEDECIN CHEF

- Yann LEVEQUE

CHARGE DES RELATIONS CONCURRENTS

- Jean-Louis LAUDET licence n° 6195

RESPONSABLE DES COMMISSAIRES

- Josiane POIX licence n° 13042

JUGE DE FAIT

-

CHARGE DES RELATIONS PRESSE

-

CLASSEMENTS – INFORMATIQUE

- ASA Centaure

1.2P. ELIGIBILITE

Le 35^{ème} Rallye Régional des Monts du Lyonnais – Chambost Longessaigne compte pour :

- la coupe de France des Rallyes 2017, coefficient 2
- le challenge du Comité Sportif Régional Automobile Rhône-Alpes

1.3P. VERIFICATIONS

La liste des équipages engagés et les horaires de convocations aux vérifications pourront être consultés, sur le site internet de l'ASA Centaure:

www.asacentaire.com

• Administratives qui auront lieu le **samedi 01 Avril 2017 de 07h00 à 11h00**, à la **Salle polyvalente** de Chambost Longessaigne.

• Techniques qui auront lieu le **samedi 01 Avril 2017 de 07h15 à 11h15**, sur le **Parking Salle polyvalente** de Chambost Longessaigne.

Les vérifications finales seront effectuées au Garage GIRAUD, route de Feurs à Chambost Longessaigne ; avec un taux horaire de la main d'œuvre de 60,00 € TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne désirant participer au **35^{ème} Rallye Régional des Monts du Lyonnais – Chambost Longessaigne**, doit remplir le formulaire d'engagement se trouvant sur le site Internet : www.asacentaire.com et le retourner avant le **20 Mars 2017 minuit** accompagné du chèque à l'ordre de: ASA Centaure à l'adresse suivante: **ASA Centaure – 125 Route de Paris – 69260 CHARBONNIERES LES BAINS**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **120 voitures maximum**.

3.1.11.1P Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **345,00 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **690,00 €**

3.1.12P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Remboursement des droits d'engagement :

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- Aux concurrents dont l'engagement aura été refusé
- Au cas où l'épreuve n'aurait pas lieu

Les droits d'engagement seront remboursés aux concurrents, qui pour des raisons majeurs n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisation par lettre recommandée ou par fax.

La retenue sera de :

- 30% pour les demandes reçues jusqu'au 25 Mars 2017.
- 50% pour les demandes reçues entre le 26 Mars 2017 et les vérifications.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA

La zone d'assistance se situe dans le village de Chambost Longessaigne.

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate et de manière visible, de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures.
- De disposer sous chaque voiture une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures, d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets, au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.
- LA PRESENCE DES REMORQUES EST STRICTEMENT INTERDITE – ELLES

DEVONT ETRE STOCKÉES DANS LES ZONES PRÉVUES

Pénalité pour infraction constatée : 200,00 €

4.3.2.3P. LIMITATION DE CHANGEMENT DE PIÉCES

Conforme au règlement standard FFSA

4.6P. IDENTIFICATION DES VEHICULES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des véhicules de rallyes (décret n°2012-312 du 5 Mars 2012) l'identification des véhicules se fera par apposition de deux plaques (210 x 140 mm) l'une située à l'avant du véhicule (10cm au-dessous de l'angle supérieur droit du pare-brise) et l'autre à l'arrière (emplacement de la plaque d'immatriculation). Pendant la durée du rallye, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées soit occultées. Dans ce dernier cas, il appartient au concurrent de recouvrir intégralement sa plaque avec un adhésif de couleur noire. Le numéro de plaque sera celui attribué par l'organisateur en tant que n° de course ; sa validité est limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour l'épreuve.

Chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

Si absence de plaque d'immatriculation à l'avant faire valider par un commissaire technique l'emplacement de remplacement.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 35^{ème} Rallye Régional des Monts du Lyonnais – Chambost Longessaigne représente un parcours de 165,30 kms.

Il est divisé en 3 sections.

Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,00 kms.

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1/3/5 : Sébastien Milland 8,00 kms à effectuer 3 fois
- ES 2/4 : St Julien sur Bibost 7,50 kms à effectuer 2 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe 'itinéraire'.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA

6.2.6P. Les reconnaissances sont autorisées seulement les jours suivants :

- Dimanche 26 Mars 2017, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- Vendredi 31 Mars 2017, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Seulement 3 passages au total par ES et par concurrent.

La vitesse est limitée à 50km/h aux abords des habitations.

La règlementation de la FFSA en matière de reconnaissance est à respecter en tout point, ainsi que le code de la route.

Des contrôles seront effectués par le service de gendarmerie et par les responsables de l'ASA Centaure ; en cas de non-respect de ces dispositions des sanctions seront appliquées.

Le road-book, ainsi que le carnet de contrôle des reconnaissances seront disponibles et téléchargeables à compter du 23 Mars 2017, sur le site:

www.asacentaure.com

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- **Commissaire de route** : chasuble orange indiquée « COMMISSAIRE »
- **Chef de poste** : Chasuble orange barrée indiquée « CHEF DE POSTE »

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera le samedi 01 Avril 2017, à l'arrivée du rallye sur le podium.

Classement Scratch

NOMBRE DE PARTANTS	+ de 100	- de 100
1 ^{er}	340,00 €	290,00 €
2 ^{ème}	240,00 €	180,00 €
3 ^{ème}	150,00 €	120,00 €
1 ^{er} équipage FEMININ	150,00 €	150,00 €

Classement par Groupe (x6)

NOMBRE DE PARTANTS	De 3 à 7		De 8 à 12		+ de 13	
	+ 100	- 100	+ 100	- 100	+ 100	- 100
NB PARTANTS GENERAL						
1 ^{er}	140 €	80 €	140 €	80 €	140 €	80 €
2 ^{ème}			70 €	45 €	70 €	45 €
3 ^{ème}					40 €	30 €

Classement par Classe (x23)

NOMBRE DE PARTANTS	De 1 à 3		De 4 à 5		De 5 à 8		+ de 8	
	+100	-100	+100	-100	+100	-100	+100	-100
NB PARTANTS GENERAL								
1 ^{er}	165€		335€		335€		335€	
2 ^{ème}					165€	85€	165€	85€
3 ^{ème}							85€	

Les prix seront remis par chèque aux équipages primés à compter du jeudi 06 avril 2017.

COUPES

- Une coupe à chaque équipage primé. LES COUPES DE GROUPE ET DE CLASSE NE SONT PAS CUMULABLES
- Une coupe au 1^{er} équipage féminin
- Une coupe à trois commissaires de route désignés au sort